



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque d'examinateurs pour le passage du permis de conduire

Question écrite n° 11651

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le manque d'examinateurs pour le passage du permis de conduire. Dans la Drôme, des postes resteraient vacants, au détriment des jeunes du département. Cette situation de sous-effectif générerait effectivement des délais d'attente de 4 à 6 mois avant de pouvoir passer le permis de conduire. Or ce dernier est un outil essentiel pour la mobilité des jeunes adultes et un élément déterminant pour leur insertion sur le marché du travail. Les efforts déployés par le Gouvernement en matière d'insertion professionnelle sont ainsi en partie hypothéqués par ce sous-effectif chez les inspecteurs du permis de conduire. De même, le déploiement de la plateforme « Rdv Permis », qui s'est opéré dans la Drôme en février 2022, ne permet pas de réduire les délais d'attente. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures afin d'augmenter le nombre d'examinateurs pour le passage du permis de conduire afin de mettre un terme à cette situation de sous-effectif préjudiciable.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11651

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8433

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)